



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 20/004/F**

**SÉANCE DU 26 MAI 2020**

**OBJET** : FINANCES

Exonération des redevances d'occupation du domaine public pour toute la période de confinement relative à la crise sanitaire liée à l'épidémie du virus COVID-19.

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois de mai à 10 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 15 mai 2020 s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire, de manière présentielle dans la salle des commissions de l'hôtel de ville, et de manière dématérialisée.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Sylvie CASANOVA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Jean-Baptiste SANTINI ; Jean-Marc ANDREANI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Absents** : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Patrice BORNEA ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Léa MARIANI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Xavière MERCURI à Joseph TAFANI ; Armand PAPI à Véronique MAGLIOLO ; Antoine ACQUATELLA à Gaby BIANCARELLI ; Sylvie ROSSI à Georges MELA ; Jean-François GIRASCHI à Joseph TAFANI ; Patrice BORNEA à Gaby BIANCARELLI ; Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Léa MARIANI à Jacqueline BARTOLI ; Gérard CESARI à Jean-Christophe ANGELINI ; Didier REY à Jeanne STROMBONI ; Fabien LANDRON à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Antoinette CUCCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Dans cette période de confinement lié à la crise sanitaire où le pays et le territoire sont durement touchés, la Ville de Porto-Vecchio se mobilise pour aider les acteurs économiques locaux.

Faisant face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, des mesures fortes et concrètes sont proposées à destination des entreprises, particulièrement affectées par le ralentissement de l'activité économique. Ce plan massif d'urgence de soutien à l'économie intervient en complément des mesures prises par l'Etat et la Collectivité de Corse.

Dans le cadre de l'élaboration de ce plan, il est proposé au Conseil Municipal, une exonération des redevances d'occupation du domaine public pour toute la période où les activités des acteurs économiques assujettis à cette redevance ne sont pas permises. Ceci afin d'alléger les tensions sur leurs trésoreries, dans un contexte de chiffres d'affaires proche ou égal à zéro. Il est aussi proposé d'y inclure une période allant de la fin du confinement (soit du 11 mai 2020) jusqu'au 31 août 2020, dans le cadre d'une aide aux acteurs économiques locaux pour cette période supplémentaire.

Les activités concernées sont donc toutes celles visées par la tarification de redevances figurant dans la délibération n° 18/136/REG du 14 décembre 2018, à savoir :

- occupation à usage commercial du domaine public (terrasses, étalages,...),
- occupation du domaine public dans le cadre de ventes au déballage,
- occupation du domaine public dans le cadre de travaux privés,
- occupation du domaine public dans le cadre de manifestation.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (NOR : PRMX2007883L),

Vu le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (NOR : SSAZ2008253D) et ses modifications ultérieures,

Vu l'arrêté du Maire n° 20/0147/REG du 20 mars 2020 portant annulation et interdiction de l'ouverture au public des marchés communaux pendant toute la période de confinement instaurée en raison de l'épidémie liée au virus COVID-19,

Vu l'arrêté du Maire n° 20/0150/REG du 30 mars 2020 relatif à la suspension des occupations du domaine public pendant la phase de confinement,

Vu la délibération n° 18/136/REG du 14 décembre 2018 fixant les tarifs de redevance d'occupation du domaine public – actualisation 2019,

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE :** d'accorder une exonération des redevances d'occupation du domaine public pour toute la période où les activités des acteurs économiques assujettis à cette redevance ne sont pas permises, soit du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 et d'y inclure une période supplémentaire allant jusqu'au 31 août 2020. Soit une exonération du 16 mars 2020 au 31 août 2020.

Les activités concernées sont toutes celles visées par la tarification de redevances figurant dans la délibération n° 18/136/REG du 14 décembre 2018, à savoir :

- occupation à usage commercial du domaine public (terrasses, étalages,...),
- occupation du domaine public dans le cadre de ventes au déballage,
- occupation du domaine public dans le cadre de travaux privés,
- occupation du domaine public dans le cadre de manifestation.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

